

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION LONGUE DUREE D'UN DEFIBRILLATEUR

Le matériel remis en location au client est neuf et en parfait état de fonctionnement.

Les consommables utilisés lors d'une intervention sur une victime d'arrêt cardiaque sont pris en compte dans le contrat et leur remplacement n'est pas facturé. De même, l'usure de la pile de l'appareil est prise en compte dans le contrat, sous réserve que l'appareil ait été utilisé uniquement à des fins thérapeutiques. Le défibrillateur effectue des autotests automatiquement. L'usure de la batterie du fait d'une utilisation à toute autre fin que thérapeutique sera contactée lors de la l'extraction des données internes de l'appareil.

Le kit d'intervention et les consommables non restitués seront facturés en fin de contrat. De même, si les sachets d'électrodes restituées sont éventrés, ceux-ci seront facturés.

Terme de la location :

Le matériel mis en location sera restitué propre et en bon état et bon état de fonctionnement. Il sera remis au transporteur de SODIAC SAS en vue de son ramassage dès le lendemain du terme du contrat de location.

Le locataire s'engage à retourner le défibrillateur et ses accessoires le lendemain du dernier jour du contrat. Il s'assurera que le matériel restitué correspond en tous points au matériel fourni initialement. Tout retard dans la restitution du matériel sera facturé 30.00 euros HT par jour.

Un procès-verbal de restitution sera établi par SODIAC SAS à réception du matériel. Toute utilisation non conforme ou détérioration du matériel sera facturé.

Responsabilité :

Durant toute la durée de la location, SODIAC SAS reste propriétaire du matériel loué au locataire. Cependant, le locataire est responsable de l'utilisation faite du défibrillateur et de ses accessoires (support, armoire, batterie, électrodes, kit d'intervention, signalétique). Le locataire s'engage à ne pas sous-louer le matériel. Le locataire s'engage à assurer le matériel qui lui est confié par SODIAC SAS. Le locataire s'engage à utiliser l'appareil suivant les recommandations du fabricant (en conformité avec le guide d'utilisation qui lui est remis).

Une utilisation non conforme aux prescriptions du constructeur dégage SODIAC SAS de toute responsabilité.